



(i) après avis de la HAS[1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patiente, des durées de référence vous sont proposées.

Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patiente.

Type d'emploi		Durée de référence*
Travail sédentaire		
Travail physique léger	Charge ponctuelle < 10 kg ou Charge répétée < 5 kg	3 jours
Travail physique modéré	Charge ponctuelle < 20 kg ou Charge répétée < 10 kg	5 jours
Travail physique lourd	Charge < 25 kg	

^{*} Durée à l'issue de laquelle la majorité des patientes est capable de reprendre un travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités de la patiente.

La durée de l'arrêt est à adapter selon :

- · la pathologie sous jacente,
- · les complications éventuelles,
- la nécessité d'un traitement complémentaire.

La reprise des activités professionnelles, sportives et de loisir :

En dehors d'éventuelles complications et après la cicatrisation, les activités professionnelles, sportives et de loisir peuvent être reprises sans restriction.

Sources:

Guide d'utilisation des arrêts de travail, Espagne, 2^{ème} édition. Official Disability Guidelines, 14th Edition, 2009. Medical Disability Advisor, Reed group, 5th Edition, 2005.

[1] www.has-sante.fr

